

Avis adopté

Séance plénière du 24 janvier 2023

Cannabis : sortir du statu quo, vers une légalisation encadrée

Déclaration du groupe Santé et citoyenneté

La légalisation de la consommation du cannabis reflète pour notre groupe un enjeu majeur de santé publique et de citoyenneté.

Autour de nous, les choix récents de l'Allemagne comme le modèle portugais qui privilégie l'accompagnement à la sanction, nous invitent à agir sans tarder.

Il n'y a pas de consommation sans risque pour la santé. Toute réforme doit donc s'inscrire dans une démarche de prévention et de réduction des risques.

Les études le confirment, environ 10% des usagers évoluent d'un usage récréatif à un usage pathologique. Nous ne pouvons donc nier que l'addiction au cannabis est une réalité clinique.

Les dommages liés à la consommation de cannabis peuvent se manifester à court ou long terme.

Chez les plus jeunes, ils peuvent se traduire, et plus que par le passé, par des difficultés scolaires ou d'insertion professionnelle, ils peuvent aussi précipiter troubles psychiatriques et isolement social. En effet, le cerveau se développe jusqu'à 25 ans : plus la consommation débute jeune, plus les risques de dommages sont élevés ! Nous devons donc agir le plus tôt possible pour éviter toute consommation qui pourrait devenir problématique en déployant un véritable programme d'éducation à la santé et de prévention des risques. L'information du consommateur, citoyen libre et éclairé, y participera également.

Au-delà de cette priorité visant la protection des plus jeunes, notre réponse doit s'inscrire dans un parcours de soins adaptés à chaque situation et répondant aux inégalités sociales.

Inégalités qui sont justement au cœur des enjeux de la légalisation puisqu'elle pourrait contribuer à la déstigmatisation des « quartiers », au recul du racisme dans le cadre des contrôles d'identité, ainsi qu'à la réhabilitation sociale de celles et ceux qui subissent encore aujourd'hui les conséquences de la prohibition en leur donnant les clefs du dispositif de demain.

Si nous partageons le constat des rapporteurs sur l'échec actuel de la législation, les préconisations de l'avis ne nous engagent pas résolument dans une démarche de santé publique, nous le regrettons.

Mais parce qu'il faut sortir du statu quo et aller vers une légalisation encadrée, le Groupe Santé & Citoyenneté a voté l'avis.